

FICHE DE POSTE

Correspondant de scolarisation à la Maison des personnes handicapées

Date de retour des candidatures : lundi 4 juillet 2022

Identification du poste

Fonction : Correspondant de la scolarisation des enfants handicapés

Catégorie statutaire du poste : Professeur des écoles spécialisé

Lieu de travail : Cité sociale à Cahors

Positionnement : sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH Quotité
du poste : 100 % temps plein (36 h/ semaine)

Fonction

Participer à la mise en œuvre des droits des enfants handicapés, en tant que correspondant de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Relations fonctionnelles en interne

Liens privilégiés avec le médecin du pôle enfants, l'assistant social et les agents instructeurs du pôle ; autres relations fonctionnelles avec les agents de l'équipe d'évaluation, les agents des autres pôles « adultes », en particulier sur les 16-20 ans, et « Prestation de compensation du handicap » ; les enseignants référents de scolarisation.

Relations fonctionnelles en externe

Les membres de la CDAPH, les membres de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) les enseignants référents de scolarité et les autres partenaires de l'Éducation nationale, les partenaires du soin et du médico-social, les usagers, les associations représentant les usagers, les administrations, les autres MDPH ...

Missions du poste

Activités principales

Au titre de la mission d'accueil spécialisé

- Informer les familles sur les dispositifs de scolarisation
- Les accompagner dans l'expression de leurs besoins et la formulation de leur demande
- Réaliser les liaisons avec les professionnels de l'Inspection académique sur les questions relatives à l'inclusion des enfants handicapés et à la scolarisation spécialisée

Au titre de l'évaluation et de la gestion administrative des demandes concernant la scolarisation des enfants et adolescents handicapés

- Vérifie la complétude du dossier (sur le plan des éléments complémentaires liés à la scolarité) et demande les éléments manquants (aux parents, maîtres référents, établissements)
- Instruit et évalue la demande conformément aux circulaires en vigueur, au guide d'évaluation (GEVA) aux pratiques de travail développées par l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec les approches développées par les maîtres référents
- Saisit sur GENESIS les éléments liés à la scolarité et le plan de compensation (PPC)
- Réalise, pour ses dossiers, le secrétariat de la CDA et les retours nécessaires vers les instructeurs
- Veille à la cohérence de l'instruction et de la gestion des demandes relevant de la compétence du pôle et assure si nécessaire le lien avec les autres pôles.
Le référent scolarisation est garant de la globalité du PPC et de la cohérence entre les besoins évalués et la compensation proposée
- Participe aux instances MDPH relatives à la scolarisation et au suivi des élèves en situation de handicap.

Au titre de l'animation de l'équipe pluridisciplinaire

En lien avec le médecin du pôle enfants,

- Prépare des dossiers pour les équipes pluridisciplinaires
- Présente la situation de l'enfant ou de l'adolescent aux membres de l'équipe
- Réalise la synthèse des échanges et formule la proposition de l'équipe pluridisciplinaire - Anime les réunions

Activités particulières

- Participe à des réunions de travail
- Participe à la construction des indicateurs de suivi d'activité et des statistiques sur son secteur
- Conduit des réunions d'information (dans le cadre de formation, auprès d'associations...),
- Représente la MDPH dans les réunions concernant la scolarisation des enfants handicapés

Au-delà des activités principales et particulières, les nécessités de service pourront justifier que soient confiées, à titre exceptionnel, des activités occasionnelles en complément de celles listées ci-dessus.

Compétences requises

-
- Intérêt pour le travail au service des personnes en situation de handicap et de leur famille (CAPPEI apprécié),
 - Connaissances de la législation liée au handicap et des dispositifs de l'école inclusive
 - Capacité à assimiler les procédures mises en œuvre dans le cadre des différentes prestations, sur les plans législatif, réglementaire et technique,
 - Sens du service public et discrétion professionnelle,
 - Capacité d'adaptation et d'organisation.
 - Qualités relationnelles, ouverture d'esprit et sens du travail en équipe,
 - Autonomie, curiosité professionnelle et esprit d'initiative,
 - Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel) et capacité à utiliser des logiciels métiers.

Moyens matériels

Un poste bureautique dans un bureau partagé ; possibilité de réaliser des entretiens dans un espace garantissant la confidentialité ; véhicule de service

Conditions de travail particulières

Une disponibilité particulière les jours de Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Le correspondant de scolarité est un enseignant qui exerce ses activités sous la responsabilité fonctionnelle du directeur/trice de la MDPH 46 et sous l'autorité hiérarchique du directeur des services de l'éducation nationale, par délégation à l'inspecteur de l'éducation nationale - Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH) en charge de l'École inclusive.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant le poste, vous pouvez prendre l'attache de :
Stéphanie LANDES CPD ASH cpdash46@ac-toulouse.fr Tél 05 67 76 55 42

ou

Didier PASTOR – IEN-A/ASH46/Cahors iencahors1@ac-toulouse.fr Tél :05 67 76 55 28